

LE COMPTEUR LINKY EN QUESTION

Réunion d'information, projection et débat
sur le nouveau compteur LINKY

Vendredi 14 octobre 2016 à partir de 20h30
Au « Bois Perché » à Aspet

*Organisé par le Collectif local de citoyens, les associations
La Sève, Carline, Antennes31 - Robin des toits et l'Embûche.*

Enedis, ex-ERDF, généralise actuellement l'installation des compteurs électriques communicants LINKY en remplacement des compteurs actuels. Quelques 35 millions de compteurs à poser d'ici 2021.

Ce type de compteur est remis en question en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, au Canada, et même démonté en Californie, au Québec.

Comme les communes d'Arbas et Ganties, chaque jour de nouvelles municipalités le refusent en France (258 à ce jour). Considérant la responsabilité juridique des maires devant les risques encourus et le principe de précaution pour la santé publique, un projet de demande d'un moratoire sur le déploiement de Linky se profile.

Les mairies et/ou les Communautés de communes sont propriétaires des compteurs. Elles doivent impérativement se prononcer quant à notre protection contre les dangers potentiels de ces compteurs. Nous leurs serions grés de bien vouloir être représentées à cette conférence.

Pourquoi refuser le compteur Linky ?

- Intrusion dans la sphère privée, avec la possibilité technologique de surveillance des particuliers, à des fins commerciales ou policières.
- Augmentation prévisible de la facture ERDF pour compenser le coût de mise en place de minimum 5 milliards d'euros. Ainsi que pour les abonnés actuellement en limite de puissance.
- Les radiofréquences CPL (par ondes porteuses) du Linky sont officiellement classées « potentiellement cancérigènes » par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Elles seront véhiculées dans l'installation électrique existante, et pourront rayonner en permanence dans toute la maison.
- Pour transmettre les données vers la centrale Enedis, des antennes seront installées sur les transformateurs de chaque quartier. A hauteur d'homme, elles émettront en haute-fréquence, toujours « potentiellement cancérigène » selon l'OMS.
- Les risques techniques et sanitaires liés aux Champs Electromagnétiques sont exclus de nos contrats par ERDF et par nos assurances.
- La conséquence : suppression de personnel, perte de cotisations pour la protection sociale.
- Provocation d'incendies accidentels rares mais réels et perturbation des installations domestiques révélées par de nombreux témoignages.
- Considérant l'accélération de l'évolution des technologies liées à l'électronique et la numérisation des données, le système Linky, conçu en 2006, est déjà obsolète. Il devra être sous peu renouvelé.
- Ces 5 Mrd€ pourraient être investis autrement dans la politique énergétique.